

Billetterie en ligne

REGLEMENT

[Article 1 : Ouverture de la billetterie e-tickets](#)

Les e-tickets seront disponibles et téléchargeables gratuitement sur le site internet du Festival de Télévision de Monte-Carlo www.tvfestival.com uniquement.

La direction du Festival informera le public via ses réseaux sociaux de l'ouverture des téléchargements des e-tickets.

[Article 2 : Modalités d'accès](#)

L'accès aux événements est soumis aux horaires d'ouverture des portes indiquées sur le e-ticket. Le e-ticket sera indispensable pour l'accès aux événements publics.

Un e-ticket n'est valable que pour une personne.

[Article 3 : Disponibilités](#)

Le nombre de places est limité.

Les e-tickets ne garantissent pas l'accès aux projections publiques, Cérémonies Officielles et autres événements du Festival si toutes les places assises sont pourvues.

Seuls les porteurs de la carte #OMG auront un accès garanti.

[Article 4 : Tenue vestimentaire](#)

Le port d'une tenue vestimentaire correcte et appropriée à l'événement est obligatoire pour tout le public, sous peine de se voir refuser l'accès à l'événement.

[Article 5 : Cas d'exclusion](#)

Tout comportement physique ou verbal inapproprié qui porterait atteinte ou viendrait troubler le bon déroulement de l'événement, entraînerait l'exclusion immédiate du participant.

[Article 6 : Autorisation d'exploitation du droit à l'image](#)

Le public autorise l'organisateur à disposer des photographies le représentant, prises pendant le festival, et à les utiliser dans toute promotion liée au Festival de Télévision de Monte-Carlo sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie.

[Article 7 : Annulation](#)

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier ou annuler le programme du Festival notamment les projections publiques, dédicaces, rencontres et les événements spéciaux, sans avoir à se justifier et sans que cela donne lieu à une quelconque indemnisation.

Article 8 : Reproduction et violation du droit d'auteur

Il est formellement interdit de copier ou commercialiser un e-ticket sous peine d'exclusion et de poursuites judiciaires. Toute tentative de fraude entraînera l'exclusion immédiate du participant.

Article 9 : Protection des données

Le Festival de Télévision de Monte-Carlo s'engage à ne pas divulguer les informations fournies par les participants à des tiers. Ces informations ne seront utilisées par ses services internes que pour traiter les inscriptions ou envoyer des courriers électroniques d'informations.

Conformément à l'article 14 de la loi de Monaco du 25 mai 2018, le participant a le droit d'accéder à la modification, à la correction et à la suppression de ses données personnelles. Pour ce faire, faites simplement votre demande en ligne ou par lettre en précisant votre nom, prénom et adresse.

Le Participant déclare connaître les caractéristiques et les limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, le temps de réponse nécessaire pour accéder, interroger ou transférer des données, ainsi que les risques inhérents à la sécurité des communications.

Il est expressément convenu que, sauf erreur manifeste de la part du Festival de Télévision de Monte-Carlo, prouvée par l'utilisateur, les données stockées dans le système d'information Festival de Télévision de Monte-Carlo constituent une preuve valide des commandes passées par l'utilisateur. Les données informatiques et les courriels échangés entre le Participant et nos services constituent des preuves valables et sont recevables dans les mêmes conditions et avec la même valeur probante que tout document pouvant être établi, reçu ou déposé par écrit.

Le participant a le droit d'obtenir du contrôleur de données l'effacement de ses données personnelles.

Dans ce cas, le contrôleur de données a l'obligation de supprimer toutes les informations.

Le Participant a le droit de demander la modification de ses données personnelles et le droit de demander, sur un support lisible, toutes les données personnelles que Le Festival de Télévision de Monte-Carlo peut détenir.

Aux fins de l'exécution du contrat de participation, toutes ou parties de ces données personnelles peuvent être:

* Communiqué aux autres participants, qui peuvent être situés n'importe où dans le monde, afin de leur permettre de se préparer pour l'événement et de planifier leurs rendez-vous professionnels. À cet égard, les participants s'engagent à ne pas utiliser ces données à d'autres fins. L'Organisateur se réserve le droit d'interdire les nuisances causées par une telle utilisation par quelque moyen que ce soit.

* Communiqué à des tiers ayant conclu des contrats avec l'Organisateur, en particulier les représentants de l'Organisateur, les prestataires de services et les partenaires, qui peuvent se trouver n'importe où dans le monde.

Utilisé sur tous les supports de distribution et de promotion en rapport avec l'événement concerné.

Ref Politique de Confidentialité disponible sur le site www.tvfestival.com - CCIN : 2018.05064

[Article 10 : Clause d'attribution de juridiction de compétence](#)

Toute contestation sera portée devant les Tribunaux de la Principauté de Monaco, auxquels est attribuée l'exclusivité de juridiction de compétence, nonobstant tout domicile à l'étranger du contestataire.

[Article 11 : Organisateur de l'événement](#)

La société Monaco Mediax, organise le Festival de Télévision de Monte-Carlo.

[Article 12 : Identification](#)

Informations de contact:

ticket@tvfestival.com

Monaco Mediax, Festival de Télévision de Monte-Carlo

Villa Le Mas, 4 Bd du Jardin Exotique, MC 98000 – MONACO